

Ecole primaire privée St Paul
6, rue des Châtaigniers
85670 Saint Paul mont Penit
Tél : 02.51.98.62.72
E.mail : ec.stpaulmontpenit.stpaul@ddec85.org



Rentrée 2023

Classe de Toute petite et Petite section

1 - HORAIRES DE L'ECOLE

Les enfants vont à l'école 4 jours par semaine. Le matin, nous accueillons parents et enfants dans la classe entre 8h20 et 8h30. Le portail est fermé dès 8h30 afin de respecter le plan vigipirate. Si vous souhaitez prendre le temps de déposer votre enfant, veuillez donc à venir dès 8h20.

A 12h15, les parents viennent chercher leurs enfants au portail blanc côté route.

L'après-midi, les enfants sont accueillis sur la cour, par le portail blanc, à partir de 13h30 et entrent en classe à 13h45 pour se préparer à la sieste. La sortie s'effectue à 16h15 à la porte de la classe.

2 - LE MATERIEL NECESSAIRE

Afin de nous aider dans notre travail, veuillez prévoir pour la rentrée :

- Un cartable suffisamment grand pour y glisser la chemise courrier sans la plier (format A5, la moitié d'une feuille normale). Votre enfant doit être capable de l'ouvrir et le fermer seul.
- Le doudou si nécessaire, marqué au prénom de votre enfant et toujours le même pour nous aider à l'identifier.
- Une tenue de rechange complète marquée rangée dans une boîte à chaussures marquée au prénom de votre enfant. Celle-ci contient un pantalon, un T-shirt, un pull/gilet, une paire de chaussettes, un slip et quelques sacs plastiques (type sac poubelle de salle de bain) pour vous retourner les vêtements souillés si besoin. Si votre enfant est encore en période d'apprentissage pour la propreté, n'hésitez pas à nous fournir 3 lots slip/pantalon.
- Un sac plastique ou en tissu pour le transport du cahier de vie (cahier format 24X32 cm) marqué au nom de votre enfant.
- Un verre en plastique marqué à son nom
- Deux boîtes de mouchoirs en papier
- Un sac de couchage et un oreiller/coussin pour les enfants qui restent à l'école l'après-midi. (notez-y aussi le prénom de votre enfant).

Veuillez nous faire parvenir **pour le 15 juillet au plus tard** une photo d'identité de votre enfant. Le plus simple est de le prendre en photo sur fond clair (par exemple, devant un mur) avec votre téléphone portable. Vous pouvez me l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante :

ec.stpaulmontpenit.stpaul@ddec85.org

3 - LES ANNIVERSAIRES

L'anniversaire est un évènement important dans la vie de votre enfant. Afin de limiter la consommation de produits gras et sucrés, les anniversaires seront fêtés à chaque fin de mois. A cette occasion, les familles concernées reçoivent une petite liste de courses pour préparer des gâteaux en classe. Il n'y a donc pas de distribution de bonbons dans notre classe.

4 - LES VETEMENTS

Il est important de marquer les vêtements de votre enfant. D'autres camarades peuvent avoir des vêtements identiques, il est alors d'autant plus difficile pour votre petit de les reconnaître. Vous pouvez marquer les étiquettes au marqueur indélébile (solution la moins onéreuse).

De plus, prévoyez des vêtements peu fragiles et faciles à mettre ou enlever pour votre enfant. En effet, certaines activités peuvent salir (peinture...), d'autres demandent de l'aisance corporelle (sauter, grimper, courir lors des temps de motricité). De plus, nous encourageons les enfants à se déshabiller et s'habiller seul. Nous vous remercions donc de choisir des vêtements selon ces critères.

5 - LA SIESTE

En petite et moyenne sections, le temps de sieste est d'au moins 45min. Les enfants entrent en classe à 13h45 pour se préparer au coucher : passage aux toilettes et déshabillage. Le lever des enfants s'effectue à partir de 14h45, en respectant les besoins de chacun. Lors de la sieste, chaque enfant dispose d'un lit. Les sacs de couchage sont envoyés à chaque vacance scolaire pour être nettoyés.

6 - LES MEDICAMENTS, MALADIES

Nous ne sommes pas autorisées à donner des médicaments à l'école (sauf protocole établi en début d'année en lien avec un médecin). Les enfants malades doivent donc être gardés à la maison en cas de besoin. Prévoyez donc un mode de garde de recours, les enfants sont régulièrement malades la première année en collectivité. En cas de besoin, nous contactons les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements, dans l'ordre que vous nous avez indiqué.

Les enfants présentant des symptômes de maladie contagieuse (conjonctivite, gastro-entérite, COVID...) ne peuvent être acceptés à l'école, afin d'éviter la contagion au sein du groupe.

Virginie et Clarisse



Nous vous souhaitons un très bel été.